



Le gouvernement approuve cette recommandation. La participation du Canada aux négociations de l'OMC sur l'AGCS vise à améliorer le rendement des échanges dans le secteur des services et à accroître l'accès des exportateurs de services canadiens aux marchés étrangers. Il est possible d'atteindre ces objectifs importants tout en conservant notre marge de manoeuvre dans des secteurs de politiques clés. Par conséquent, le gouvernement commandera une étude sur l'incidence des engagements actuels du Canada aux termes de l'AGCS sur la prestation effective par les gouvernements canadiens de services de santé, d'éducation et sociaux et sur la réglementation qui les régit. Les résultats et la diffusion publique de l'étude permettront d'être mieux informé sur l'interaction entre les accords commerciaux internationaux et les cadres réglementaires nationaux. La position adoptée depuis des années par le gouvernement du Canada dans le contexte des accords commerciaux, à savoir préserver sa marge de manoeuvre dans les politiques concernant la santé, l'enseignement public et sociaux, continue de le guider dans les négociations commerciales auxquelles il participe actuellement, notamment dans celles de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) à l'OMC et dans celles concernant la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). La santé, l'enseignement public et sociaux du Canada ne sont pas négociables.

CULTURE

Recommandation 21

« Que le gouvernement du Canada se donne les moyens de préserver et de promouvoir la diversité culturelle en accélérant ses efforts pour obtenir le nouvel instrument international sur la diversité culturelle dont il souhaite l'adoption. »

Le gouvernement ne cesse d'encourager la mise en place d'un nouvel instrument international sur la diversité culturelle depuis qu'il a adopté sa politique d'appui d'un tel instrument, c'est-à-dire depuis octobre 1999. Il a encouragé la communauté internationale à relever les défis que pose la mondialisation en matière de diversité culturelle dans diverses tribunes internationales, notamment au G-8, dont le communiqué du Sommet d'Okinawa de 2000 précise les points de vue communs des dirigeants des pays du G-8 sur plusieurs questions touchant à la diversité culturelle.

La déclaration d'avril 2001 du Sommet des Amériques, qui a eu lieu à Québec, contient également un bref exposé des points de vue des dirigeants de l'Hémisphère sur l'importance de la diversité culturelle.

